

Documents de voyage

Passeport 10

Le passeport 10 est un document de voyage accepté dans le monde entier.

Passeport provisoire (pas de passeport 10)

Si le délai d'obtention d'un document d'identité ordinaire est trop long, un passeport provisoire peut être émis par le service ad hoc du Centre de documents d'identité de Berne, sans rendez-vous préalable et sur présentation des mêmes documents que pour le passeport 10. Les aéroports internationaux (à l'exception de Berne-Belp) disposent également d'un tel service. Un passeport provisoire ne peut être émis que pour les citoyens et citoyennes légalement domiciliés dans le canton de Berne.

Un petit nombre d'États ne reconnaissent pas le passeport provisoire. Renseignez-vous au préalable auprès de l'ambassade du pays dans lequel vous vous rendez.

Lors du retour en Suisse, il est possible que l'autorité douanière saisisse le passeport provisoire.

Carte d'identité

La carte d'identité permet à son détenteur de voyager en Europe et d'attester son identité en Suisse (p. ex. auprès d'une banque ou de la poste).

Émoluments

Carte d'identité

- Adultes (validité 10 ans) 70 francs
- Enfants et adolescents jusqu'à 18 ans (validité 5 ans) 35 francs

Passeport 10

- Adultes (validité 10 ans) 145 francs
- Enfants et adolescents jusqu'à 18 ans (validité 5 ans) 65 francs

Offre combinée

Commande simultanée du passeport et de la carte d'identité avec réduction de prix

- Adultes (validité 10 ans) 158 francs
- Enfants et adolescents jusqu'à 18 ans (validité 5 ans) 78 francs

Un délai de livraison maximal de dix jours ouvrables est garanti après rendez-vous au centre de documents d'identité. Chaque document est envoyé séparément, par courrier recommandé. Les frais de port sont inclus dans les prix.

Passeport provisoire

- Adultes et enfants 100 francs
- Supplément en cas d'établissement 50 francs le samedi ou à l'aéroport

Avis de perte d'un document d'identité

- Par document 40 francs

Les émoluments doivent être réglés directement auprès du centre de documents d'identité, en espèces ou par Postcard, Maestro/EC ou V-Pay (les cartes de crédit ne sont pas acceptées).

Des suppléments sont facturés pour les prestations extraordinaires, conformément à l'article 47 de l'ordonnance sur les documents d'identité.

Passeport + carte d'identité

- Êtes-vous citoyen suisse et domicilié dans le canton de Berne?
- Avez-vous besoin d'une carte d'identité?
- Avez-vous besoin d'un passeport?

... alors vous êtes à la bonne adresse.

Vous pouvez fixer un rendez-vous en quelques clics...

www.passeportsuisse.ch



ou par téléphone au 031 635 40 00

Nous recevons vos appels du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00

Les rendez-vous au centre de document d'identité doivent impérativement être pris à l'avance!



Renseignements complémentaires
www.passeportsuisse.ch
www.be.ch/passeport

Centres de documents d'identité

(tous accessibles aux personnes en chaise roulante)

Berne, y c. Service des passeports provisoires

Laupenstrasse 18a, 3008 Berne

Lundi, mardi, mercredi	08h00 – 17h00
Jeudi	10h00 – 19h00
Vendredi	08h00 – 16h00
Samedi	08h30 – 13h00

Bienne

Rue du Contrôle 20, 2501 Bienne

Lundi	08h00 – 12h00 / 13h30 – 17h00
Mardi	09h00 – 17h00
Mercredi	08h00 – 17h00
Jeudi	09h00 – 12h00 / 13h30 – 19h00
Vendredi	08h00 – 16h00
Samedi (un sur deux)	08h30 – 13h00

Thoune

Scheibenstrasse 3, 3602 Thoune

Lundi, mardi	08h00 – 12h00 / 13h30 – 17h00
Mercredi	08h00 – 17h00
Jeudi	09h00 – 12h00 / 13h30 – 19h00
Vendredi	08h00 – 16h00
Samedi (un sur deux)	08h30 – 13h00

Courtelary

Rue de la Préfecture 2c, 2608 Courtelary

Lundi	13h30 – 16h30
Mardi, mercredi, jeudi	08h30 – 11h30 / 13h30 – 16h30
Vendredi	08h30 – 11h30

Interlaken

Schloss 8, 3800 Interlaken

Lundi à vendredi	08h30 – 11h30 / 13h30 – 16h30
------------------	-------------------------------

Le centre est fermé le matin du premier jeudi de chaque mois.

Langenthal

Melchnastrasse 28, 4900 Langenthal

Lundi, mercredi, vendredi	08h30 – 11h30 / 13h30 – 16h30
Mardi	08h30 – 16h30
Jeudi	08h30 – 11h30 / 13h30 – 18h30

Le centre est fermé l'après-midi du premier mardi de chaque mois.

Langnau i.E.

Marktstrasse 7, 3550 Langnau i. E.

Lundi, mercredi, vendredi	08h30 – 11h30 / 13h30 – 16h30
Mardi	08h30 – 16h30
Jeudi	08h30 – 11h30 / 13h30 – 18h30

Le centre est fermé l'après-midi du deuxième mardi de chaque mois.

Procédure de demande

Si vous avez la nationalité suisse et que vous résidez dans le canton de Berne, vous pouvez convenir d'un rendez-vous en ligne ou par téléphone (cf. verso) avec l'un des sept centres de documents d'identité.

Vous devez vous présenter personnellement et apporter les documents suivants.

En tous les cas (sauf perte ou première commande)

• Ancien passeport et/ou ancienne carte d'identité

En cas de perte de l'ancien document

- Déclaration de perte émise par un poste de police en Suisse ou par un centre de documents d'identité

En cas de première commande (sauf à la suite d'une naturalisation)

- Attestation d'établissement avec mention des personnes requérantes (si la demande concerne un enfant, celui-ci doit figurer sur l'attestation d'établissement des parents)
- Certificat de famille ou acte de naissance

Pour les personnes de moins de 18 ans

- Document d'identité de la personne détenant l'autorité parentale
- Si les parents sont mariés, l'autorisation de l'un d'entre eux suffit en principe.
- S'ils ne sont pas mariés ou qu'ils sont séparés ou divorcés, d'autres documents sont nécessaires. Vous trouverez de plus amples informations à ce sujet sur notre site: www.be.ch/passeport (Commande).
- En cas de première commande: certificat de famille ou acte de naissance et attestation d'établissement (l'enfant doit y figurer)

Après la naturalisation

- Passeport de l'État d'origine ou titre de séjour pour étrangers
- Attestation d'établissement

Avant le mariage/le partenariat enregistré (nouveau nom de famille)

- Attestation de l'état civil émise à l'attention du centre de documents d'identité

Passeport remis en échange

- Formulaire de demande approprié, rempli et signé (disponible sous www.be.ch/passeport, Formules)

Curatelle de portée générale ou tutelle

- Nous vous informons des documents à apporter au moment où vous prenez rendez-vous.

Si nous avons besoin d'autres documents, nous vous en informerons lors du rendez-vous.

Port du nom (nom d'alliance)

Un nom d'alliance (p. ex. Meier-Müller) peut être inscrit sur demande dans le passeport ou sur la carte d'identité.

Vous trouverez de plus amples informations à ce sujet sous www.be.ch/passeport (port du nom).

Veillez tenir compte du fait que lorsque vous voyagez, le nom inscrit sur le document d'identité doit être rigoureusement identique à celui figurant sur le billet d'avion.

Photographie et empreintes digitales

La photographie sera prise sur place. Elle sera également enregistrée sur la puce électronique, avec deux empreintes digitales.

Les enfants doivent être présents personnellement. Une photographie est nécessaire dès la naissance et sera prise dans le centre de documents d'identité. Les empreintes digitales ne sont prélevées qu'à partir de douze ans révolus.

Dispositions d'entrée à l'étranger

Pour certains États, vous devrez obtenir un visa avant le voyage. Nombre d'entre eux exigent en outre que le passeport soit valable pendant trois ou six mois, voire plus, après la date d'arrivée ou de départ. Informez-vous auprès de votre agence de voyage ou de l'ambassade du pays dans lequel vous vous rendez des dispositions applicables à l'entrée.

www.ch.ch/fr/voyages-a-letranger